

Atelier 7 : « Mobilités spatiales, mobilités sociales, mobilités »

Animation : Claude BISSON-VAIVRE

Personne ressource : Jean-Jacques LAVERGNE, IEN-IO

Une valeur à la mode

La mobilité, contrairement à la fin du XIX^e siècle, marquée par la volonté de stabiliser géographiquement les jeunes formés, apparaît, notamment depuis les années 1980 comme une valeur positive, à développer pour les élèves et va de pair avec l'objectif d'ouverture personnelle, d'adaptation, d'élévation du niveau de qualification, d'ascension sociale, de réalisation de soi.

À l'inverse, reprenant les propos d'une directrice de mission locale en zone rurale, la caractéristique du jeune non qualifié est « d'avoir une mobilité qui, souvent, ne dépasse pas les frontières du canton ».

Entre désertification des territoires ruraux, évitement social de certaines zones périphériques et attractivité des centres urbains, quelles réponses crédibles l'Ecole peut-elle apporter notamment en termes de savoir-être ?

Une conception marquée par notre propre parcours

Évoquer la mobilité ramène nécessairement chacun au parcours qu'il a connu à titre professionnel et personnel. Ce retour sur sa propre trajectoire fait appel à une reconstruction a posteriori des étapes, souvent en y intégrant une cohérence qui n'était pas lisible au moment des choix, en gommant les aspérités, les doutes ou la part des événements de la vie, notamment affective et sociale.

Ce modèle de représentation –soit parce qu'il est valorisé et fait notre fierté, soit parce qu'il comporte quelques regrets sur d'autres avenir possibles - structure notre conception de la mobilité et nous amène parfois à projeter cette représentation sur les jeunes en construction de parcours. S'ajoutent à ce décalage un contexte très évolutif des parcours d'une génération à l'autre et l'abandon progressif de la recherche de changement au cours de la vie

Un pari sur des prises de conscience possibles, sur la rationalité partielle des choix et l'éducabilité à la prise de décision

Qu'est-ce qui intervient chez les élèves et leurs familles lorsque des situations de choix s'offrent à eux ? Y a-t-il des facteurs qui vont favoriser la mobilité géographique, l'ambition sociale et l'audace à se détacher de son milieu d'origine ? D'autant que s'éloigner d'un environnement familial expose aux craintes de l'inconnu, faute de références sécurisantes.

Le sociologue, le géographe, le psychologue ou le démographe, nous apportent, chacun dans leur domaine, des éléments de réponse sur les déterminismes qui pèsent sur les choix des élèves.

La finalité de l'éducation au choix, de l'éducation à l'orientation, du « parcours avenir », est officiellement de permettre à l'élève de prendre conscience de ses intérêts, motivations, de ses compétences, capacités et talents, de mieux connaître le monde du travail et les professions, de pouvoir

appréhender la diversité des formations pour effectuer progressivement des choix éclairés et développer son esprit d'initiative.

Cette finalité repose sur un pari : l'élève est capable de prendre conscience des enjeux de ses choix, des déterminismes, d'en faire une approche en partie rationnelle, découvrir d'autres milieux, peser avantages et inconvénients des situations qui se présentent à lui, trouver une ou des solutions adaptées.

Dans cette conception, comme pour tout élément de choix, la mobilité peut s'éduquer, donc aider à dépasser les déterminismes. Quel est le degré de réalité de cette approche éducative ? Quels sont les apports des acteurs éducatifs ?

La pertinence des acteurs

Depuis la loi d'orientation de 1989 dite loi Jospin, il revient à tous les acteurs de l'Ecole de s'emparer des enjeux d'orientation pour guider, conseiller, accompagner la construction des choix des élèves et favoriser une plus grande égalité des parcours.

La majorité des intervenants dans l'Ecole sont des spécialistes des savoirs, construits sur des parcours linéaires, ayant débouché sur des études supérieures puis une profession directement en rapport avec les apprentissages scolaires...

Ces acteurs, de par leur profil de formation, sont-ils préparés à ce questionnement ? Vivent-ils cet accompagnement comme faisant partie de leurs missions ? Adoptent-ils les attitudes attendues ?

Une réponse parfois ambivalente de l'Ecole au souhait de mobilité

Si les élèves ne sont pas égaux devant la mobilité, l'institution est parfois elle-même dans une posture ambivalente ou ambiguë par rapport à la mobilité et peut « bloquer » les souhaits des élèves, en recourant à un « tri » qui facilite la mobilité de ceux qui ont « les clés » pour obtenir l'affectation de leur choix, au détriment de ceux moins au fait des procédures de sélection ou moins favorisés sur le plan de l'évaluation scolaire. Ainsi, un directeur académique ou un chef d'établissement, face à une demande de dérogation importante pour éviter un collège ou un lycée, est plutôt défavorable, dans ce cas, à une forte mobilité des élèves et va tenter d'endiguer cet évitement.

Par ailleurs, l'Ecole préfère les mobilités « raisonnables » : quelles réponses donnons-nous en général aux élèves peu investis dans les valeurs de l'Ecole (culture générale, de l'effort intellectuel, respect des règles sociales...) et qui affirment des objectifs dissonants par rapport à nos conceptions ? : le jeune déjà « entrepreneurial » qui veut gagner beaucoup d'argent, celui qui rêve de devenir un artiste célèbre...

La diversification des choix suppose également de mieux appréhender la réalité de certains parcours : l'industrie par exemple échappe en grande partie à l'appréhension courante des élèves et de ceux qui les accompagnent, une autre partie des emplois –artisanat, agriculture- dégage des représentations datées ou dévalorisées, d'autres parcours enfin font partie de l'inaccessible en termes d'ambition pour la plupart de nos élèves même en réussite (les études longues, les grandes écoles...).

Sur l'ensemble de ces questionnements, des expériences d'actions éducatives ou de procédures portées par l'Education nationale, dans le contexte de deux départements ruraux (Corrèze, Dordogne) témoignent de réussites relatives pour favoriser une mobilité « utile » et si possible équitable.

Une conception qui évolue, des partenaires à intégrer

L'utilisation de plus en plus fréquente du mot « zapping » à propos des demandes des élèves ou des parents, d'un autre côté l'affirmation du « droit à l'erreur » par l'institution et plus globalement la personnalisation des parcours ; en troisième lieu, le taux persistant de chômage des jeunes mis en

relation avec la demande des entreprises en matière d'emplois non pourvus, posent la question des évolutions en cours des représentations de la mobilité.

En zone rurale isolée particulièrement, ces évolutions amènent à réfléchir sur les enjeux de territoires et poussent à envisager de nouvelles pistes pour garantir davantage l'accès à la qualification, sécuriser les parcours.

La mission nouvelle de la Région dans l'information pour l'orientation, la diversification des sources et des intervenants (professionnels, entreprises, anciens élèves) en matière d'orientation, obligent à repenser aujourd'hui notre action auprès des élèves.

Trente ans après la loi Jospin et à la lumière des enquêtes internationales mettant toujours en avant le maintien des inégalités dans le système éducatif français, il convient sans doute de développer en retour une approche plus soucieuse de la prise en compte des élèves et des parents, de leur milieu d'origine, de développer des attitudes d'accompagnement, de bienveillance et d'intégrer des temps de formation conjoints entre acteurs concourant à l'orientation.